



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°20-12

L'an deux mille vingt, à 14 h  
Le 17 septembre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	4 septembre 2020
<b>Nombre de délégués:</b>	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	<b>38 Présents</b>
● Votes par procuration	4 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Jean-François VALLOIRE
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Claude VALDENAIRE
M. Boris RAVIGNON	M. Kévin GENGOUX
Mme Véronique CASTRONOVO (PV de M. FOURNEL)	M. Yannick ROSSATO
Mme Edith COLIN	M. André LIEBEAUX
Mme Sylvine JOSSELIN (représente M WEISS)	Mme Sylvaine GERARD
M. Jean-Pol DEVRESSE	M. Eric GILLARDIN
Mme Dominique FLORES	M. Pierre CORDIER
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	M. Michel NORMAND
M. Pascal MAUROY	M. Claude WALLENDORFF
M. Sébastien ROUSSEAU	Mme Danielle COMBE (PV de M MERVEILLE)
M. Géry TRONÇON	Mme Dominique HUMBERT
M. Hervé CORVISIER	Mme Mireille GAZIN
M. Michel LALLEMAND	M. Edouard JACQUE (PV de Mme GUILLOTIN)
M. Yvon HUMBLOT	M. Sébastien PAULET
M. Jean SIMONIN	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Jean-Pierre CALLAIS (PV de M WECKERING)	
M. Jean-Yves JONET	

#### Objet de la délibération :

#### Composition de la commission d'appel d'offres

Résultat du vote
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°20-12

### Objet de la délibération :

### Composition de la commission d'appel d'offres

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres : seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Or l'article L 2121-22 du CGCT précise que « *le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.* »

Cette élection faisant suite au renouvellement des conseils communautaires, Il est proposé de procéder au renouvellement des sièges des EPCI.

Le Comité Syndical de l'EPAMA,

A l'unanimité,

ELIT les membres suivant à la Commission d'Appel d'Offres :

La commission d'appel d'offres de l'EPAMA se compose désormais comme suit :

PRESIDENT :	M le Président de l'EPAMA : M Boris RAVIGNON		
TITULAIRE :	M Claude WALLENDORFF Département des Ardennes	SUPPLEANT :	M Guillaume MARECHAL Région Grand Est
TITULAIRE :	Mme Dominique FLORES Cdc Ardenne Rives de Meuse	SUPPLEANT :	M. Sébastien PAULET Cdc Ardenne Rives de Meuse
TITULAIRE :	M Philippe CLAUDE Ardenne Métropole	SUPPLEANT :	M. Kévin GENGOUX Cdc Vallées et Plateau d'Ardenne
TITULAIRE :	M. Michel Normand Département des Ardennes	SUPPLEANT :	Mme Mireille GAZIN Région Grand Est
TITULAIRE :	Mme Danielle COMBE Département de la Meuse	SUPPLEANT :	M Sébastien ROUSSEAU CdC Les Crêtes Prés Ardennaises



BORIS RAVIGNON

BORIS RAVIGNON  
2020.09.22 17:31:41 +0200  
Ref:20200918\_172946\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président